

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA JOURNÉE DES PERSONNES ÂGÉES

PROCLAMATION PROPOSÉE

M. Peter Elzinga (Pembina) propose:

Que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques soit autorisé à étudier la possibilité de proclamer le deuxième dimanche de juin de chaque année Journée des personnes âgées afin de reconnaître leur contribution extraordinaire au Canada et à son mode de vie.

—Monsieur le Président, j'ai le privilège aujourd'hui de présenter cette motion. J'espère que la Chambre l'adoptera et la renverra au comité permanent, afin que nous puissions consacrer une journée à rendre hommage à ceux à qui, dans notre société, nous devons, dans une large mesure, l'enrichissement de notre mode de vie.

Je dis tout de suite que le but de la motion est non pas de créer un nouveau congé mais de prendre une journée pour rendre hommage aux membres âgés de la société canadienne. Il est tout à fait de mise que nous les remercions de manière officielle de nous avoir transmis ce riche patrimoine. Ils se sont dévoués corps et âme pendant de longues années pour faire du Canada l'un des pays les plus favorisés du monde. Ils ont créé un milieu qui a permis à des générations de s'épanouir et de prospérer et qui fera de même pour les générations à venir.

Il ne faut pas nous contenter de veiller aux besoins physiques et financiers de nos personnes âgées. Nous voulons exprimer notre gratitude en reconnaissant publiquement le patrimoine inestimable qu'ils nous ont légué. Les personnes du troisième âge ont une place unique dans notre société. Elles sont les relais par lesquels les traditions et les cultures des générations antérieures sont transmises aux générations qui suivent. Elles sont les gardiennes de notre histoire, grande et petite, de nos progrès. Ce sont ces gens qui ont façonné notre mode de vie actuel. Il est de notre devoir de préserver ces traditions d'intégrité et de droiture qu'ils nous ont laissées en héritage.

Le Canada est un pays neuf. Nous comptons encore parmi nous bon nombre de ceux qui ont quitté l'ancien monde à la recherche d'une vie meilleure tant pour eux-mêmes que pour leurs enfants et leurs petits-enfants. La liberté religieuse, la sécurité financière et le sens de l'aventure les ont amenés en terre canadienne. Toutefois, le prix de ces libertés a souvent été élevé. Ils ont dû surmonter de grands obstacles physiques et matériels pour s'établir dans ce pays et en repousser les frontières vers le Nord et l'Ouest. Les loisirs et le confort personnels ont nécessairement été sacrifiés à la préparation de l'avenir de ce magnifique pays. Ils ont dû arracher leur survie à la terre, se battre contre des éléments souvent inhospitaliers, affronter des fléaux d'insectes, travailler à la sueur de leur front et souffrir de la solitude. Les souffrances et les privations endurées en temps de guerre et pendant les années de la dépression sont également inscrites dans leur passé historique.

Je sais me faire le porte-parole de tous les députés dont les parents, à l'instar des miens, ont immigré au Canada pour bénéficier des libertés dont nous avons le bonheur de profiter maintenant.

Je ne parlerai pas plus longuement dans l'espoir que la Chambre acceptera de renvoyer cette motion fort importante au comité pertinent, pour que nous puissions rendre hommage

Journée des personnes âgées

à une génération de personnes à qui nous sommes très redevables de notre mode de vie actuel.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons eu des discussions avec les représentants des deux partis de l'opposition. Si vous demandiez le consentement unanime, vous constateriez que nous sommes disposés à ne pas prolonger au-delà de 18 h 41 la période réservée à l'examen des affaires émanant des députés et lorsque cette période sera écoulée, ou avant, à mettre la motion aux voix sans procéder à l'inscription des votes.

Nous n'avons pas d'objection à ce que la question soit renvoyée au comité. Mon collègue en a discuté avec deux députés des partis de l'opposition, lesquels s'occupent normalement de ces questions. Si vous demandez le consentement unanime—comme je vous l'ai déjà expliqué—la Chambre sera d'accord.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, ce que le secrétaire parlementaire a dit reflète l'entente que nous avons conclue, que cette motion sera adoptée sans appel nominal et que la Chambre ne siégera pas passé 18 h 41.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Charest): Il en est ainsi convenu et ordonné.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, comme le député de Pembina (M. Elzinga), qui a proposé la motion, je n'empêterai pas très longtemps sur les délibérations de la Chambre. Je trouve la proposition de proclamer le deuxième dimanche de juin Journée des personnes âgées surprenante, ironique et triste. Il conviendrait peut-être de choisir le deuxième dimanche de juin pour commémorer la tentative qu'a faite le gouvernement au mois de juin pour s'attaquer aux personnes âgées. Le soir du 23 mai, le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé un projet de désindexation des pensions des personnes âgées. C'est surtout grâce aux efforts des partis de l'opposition, et des personnes âgées, que nous avons remporté la victoire et que nous avons pu obliger le gouvernement à renoncer à désindexer les pensions. L'opposition et des associations de personnes âgées de tous les coins du pays ont travaillé d'arrache-pied.

Je tiens à répéter la position de notre parti dans ce sens. L'idée que le député a exposée à la Chambre a un certain mérite. Nous avons eu au cours de l'année civile d'autres occasions d'honorer différents groupes sociaux, et il serait bon à mon sens de rendre hommage aux personnes âgées qui ont largement contribué, comme l'a dit le député qui a parlé avant moi, à édifier le Canada.

Sans vouloir retarder davantage la Chambre, je signale au nom de mon parti que nous approuvons l'idée de proclamer le deuxième dimanche de juin de chaque année Journée des personnes âgées. La question pourrait être renvoyée au comité compétent. Monsieur le Président, vous constaterez que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont disposés à approuver la recommandation du député de l'Alberta.